

Nouveau bonus écologique applicable en 2010 et prime à la casse

Taux de CO ₂ /km	Montant de l'aide	
	en 2009	en 2010
moins de 60g	5 000 €	5 000 €
entre 61 et 95g	1 000 €	1 000 €
entre 96 et 100g	1 000 €	500 €
entre 101 et 115g	700 €	500 €
entre 116 et 120g	700 €	100 €
entre 121 et 125g	200 €	100 €
entre 126 et 130g	200 €	0 €

Tableau récapitulatif du nouveau bonus écologique applicable en 2010, tiré du journal officiel décret 2009-1581 (différent de celui du ministère des transports).

Les commandes passées avant le 31/12/2009 et facturées avant le 31/03/2010 restent éligibles à l'ancienne prime.

La prime à la casse est ainsi modifiée :

Pour les véhicules de plus de 10 ans et rejetant moins de 160g de CO₂ :

- **1000 €** si la commande est passée avant le 31/12/2009 et la facturation avant le 31/03/2010
- **700 €** si la commande est passée avant le 31/12/2009 et la facturation avant le 30/09/2010
- **500 €** si la facturation intervient après le 30/09/2010 et avant le 31/03/2011

Pour les véhicules de plus de 10 ans et rejetant moins de 155g de CO₂ :

- **700 €** si la commande est passée entre le 01/01/2010 et le 31/06/2010 et la facturation avant 30/09/2010
- **500 €** si la commande est passée entre le 01/01/2010 et le 31/6/2010 et la facturation après le 30/09/2010 et avant le 31/03/2011

Pour les véhicules de plus de 10 ans et rejetant moins de 155g de CO₂ :

- 500 €** si la commande est passée entre le 01/07/2010 et le 31/12/2010 et la facturation avant le 31/3/2011

>> plus d'info en suivant ce lien

